**CONSEIL DES DROITS DE L’HOMME-36E SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU)**

**DECLARATION DU BURKINA FASO A L’OCCASION DE L’EXAMEN DU RAPPORT DE ANDORRE**

*2 au 13 novembre 2020*

*Prononcée par :*

**Merci Madame la Présidente,**

Le Burkina Faso souhaite la cordiale bienvenue à la délégation de Andorre et la remercie pour la présentation de son troisième rapport national.

Le Burkina Faso se réjouit des efforts consentis par Gouvernement andorran dans la mise en œuvre des recommandations issues de son deuxième examen, notamment des mesures prises pour améliorer sa législation et ses politiques, en vue de les rendre plus protectrices des droits de l’homme.

Le Burkina Faso invite Andorre à accentuer ses efforts sur la question des violences faites aux femmes et aux enfants ainsi que la lutte contre le racisme et l’intolérance.

Dans un esprit constructif, le Burkina Faso adresse à Andorre les recommandations ci-après :

1. prendre des mesures pour lutter contre toutes formes de discrimination à l’égard des femmes et la violence familiale ;
2. concevoir et mettre en œuvre une stratégie nationale de protection des droits de l’enfant en étroite coopération avec toutes les parties prenantes, y compris la société civile ;
3. prendre les mesures appropriées, y compris par la formation, pour que les juges, les procureurs et les avocats soient suffisamment familiarisés avec les dispositions de la Convention internationale sur l’élimination de toutes les formes de discrimination raciale, afin de les appliquer et les faires respecter.

**Je vous remercie Madame la Présidente.**